

# PROFESSION

**COMMANDÉE PUBLIQUE /// DÉRÉGLEMENTATION PROFESSIONS LIBÉRALES /// MARCHÉS PUBLICS /// MINISTÈRE DE LA CULTURE /// ESPACE ADHÉRENTS /// CONGRÈS UNSFA**

## **COMMANDÉE PUBLIQUE /// L'OFFRE ANORMALEMENT BASSE EXPLIQUÉE PAR BERCY**

La Direction des affaires juridiques de Bercy vient d'actualiser sa fiche technique sur « l'offre anormalement basse » sur son site internet. Elle y explique comment identifier et traiter les offres suspectées comme telles, ainsi que les risques opérationnels et juridiques encourus par le pouvoir adjudicateur qui les retiendrait.

[Télécharger la fiche technique sur l'OAB, cliquez ici](#)

[Lire l'article du Moniteur sur cette fiche technique, cliquez ici](#)

Source : Le Moniteur

## **DÉRÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES /// L'UNSFA PARTICIPE À LA MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE LOI**

L'UNSFA participe à la mobilisation lancée par l'UNAPL pour lutter contre la déréglementation des professions libérales.

Le gouvernement a brusquement décidé de légiférer par ordonnances pour déréglementer les professions libérales afin, prétend-il, de restituer aux Français les 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat soi-disant captés par ces professions. Pour cela il compte s'appuyer sur un rapport de l'Inspection générale des Finances, dont le contenu intégral n'a jamais été publié, et un avis qu'il a commandé à l'Autorité de la concurrence.

Ce projet de loi fait partie des priorités réaffirmées à la fin du mois d'août par le Président de la République et le Premier ministre. Le nouveau Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a confirmé qu'elle figurait bien en première position sur sa feuille de route.

[Lire l'intégralité du Communiqué de l'UNAPL, cliquez ici](#)

## **MARCHÉS PUBLICS /// L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN PRATIQUE**

A compter du 1er décembre 2014, les entreprises pourront être interdites de commande publique si elles ne respectent pas les nouvelles dispositions de la loi du 4 août sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La Direction des affaires juridiques de Bercy donne le mode d'emploi pour les procédures de passation de marchés en cours et les contrats en voie d'être conclus aux alentours de la date d'entrée en vigueur du dispositif.

Conclure avant ou après le 1er décembre 2014, telle est la nouvelle question à se poser pour les acheteurs publics. La [loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#) en son article 16 instaure trois nouvelles interdictions d'accès aux contrats de commande publique.

La Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Economie vient de publier une [fiche explicative de la nouvelle loi](#), ainsi qu'un [conseil aux acheteurs](#) sur les modalités à suivre pour le calendrier de la passation des procédures et la conclusion des contrats. Pour rappel, les formulaires de candidature DC1 et DC4 ont été mis à jour sur ce point ([lire l'article du Moniteur à ce propos](#)).

[Plus de détails dans l'article du Moniteur, cliquez ici](#)

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE /// EN PLUS DU PATRIMOINE, PHILIPPE BARBAT PREND EN CHARGE L'ARCHITECTURE**

Philippe Barbat, conseiller chargé du patrimoine au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication sous l'ère Filippetti, étend sa mission à l'architecture auprès de Fleur Pellerin. Cette nomination, officialisée par un arrêté ministériel daté du 26 août dernier, fait suite au départ de Romane Sarfati à la direction générale de la Cité de la céramique-Sèvres & Limoges.

Agé de 40 ans, Philippe Barbat est ancien élève de l'École nationale des chartes (1991-1995), de l'École nationale du patrimoine (1996-1997) et de l'École nationale d'administration (2004-2006 ; promotion Simone Veil). De 1997 à 2002, il est conservateur du patrimoine à la direction des archives de France. A sa sortie de l'ENA, il intègre le conseil d'Etat comme auditeur puis maître des requêtes (2006-2010). En 2007, Philippe Barbat sera le rapporteur général adjoint du Livre blanc sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique. L'année suivante, il est nommé secrétaire général de la commission Villa Médicis. Membre de la commission d'accès aux documents administratifs (2011), Philippe Barbat était depuis 2010 adjoint au directeur chargé des archives de France (direction générale des patrimoines), avant d'être nommé, en juin 2012, conseiller en charge du patrimoine au cabinet d'Aurélie Filippetti.

Source : Le Moniteur

## RAPPEL

### **LE SITE DU SACA DISPOSE DESORMAIS D'UN ESPACE ADHÉRENTS**

Le site internet du SACA dispose désormais d'un ESPACE ADHÉRENTS dont le contenu est réservé aux membres du SACA.

Il est accessible via un mot de passe qui vous a été communiqué par mail.

Afin que vous soyiez au mieux informés des actions menées par les représentants du SACA, vous trouverez au sein de cet onglet le détail des thèmes suivants :

- Intervention sur les appels d'offres
- Observatoire des marchés publics
- Action auprès des maîtres d'ouvrage et des décideurs
- Rapport moral du Président
- Outils et documents
- Liens utiles

[Accéder à l'ESPACE ADHÉRENTS, cliquez ici](#)



Les inscriptions au 45e Congrès des architectes sont ouvertes. Rendez-vous à St Etienne les 23, 24 & 25 octobre 2014 !

[Vous pouvez dès à présent vous inscrire en ligne, cliquez ici.](#)

Architectes soyez très nombreux pour démontrer votre volonté de faire de l'architecture le socle d'un avenir mieux construit ..

[Découvrez le programme et suivez toute l'actualité du congrès sur le site dédié.](#)